



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 mars 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-deuxième session Cinquième Commission

Point 142 a) de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix

## Ressources nécessaires au titre de chaque opération de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

### Note du Secrétaire général

1. En application du paragraphe 8 de la section I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, les informations sur le montant estimatif initial des ressources à prévoir pour toutes les opérations de maintien de la paix en cours pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (875 567 400 dollars) ont été communiquées dans la note du Secrétaire général du 16 mai 1997 (A/C.5/51/48).

2. Par la suite, l'Assemblée générale a approuvé pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix un crédit initial d'un montant de 1 002 206 900 dollars, comprenant les montants destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La différence entre le montant estimatif présenté par le Secrétaire général et le crédit initial, plus élevé, qu'a ouvert l'Assemblée, s'explique essentiellement par les montants nécessaires à la MONUA, qui n'avaient pas été inclus dans les premières estimations du Secrétaire général.

3. On trouvera dans la présente note une mise à jour des montants présentés dans la note précédente du Secrétaire général, compte tenu des crédits ouverts jusqu'à présent par l'Assemblée générale pour l'ensemble des opérations de

maintien de la paix en cours pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, y compris de ceux qui sont destinés au compte d'appui, ainsi que des autres montants dont il est question ci-après aux paragraphes 5 à 8.

4. Par rapport au crédit initial approuvé par l'Assemblée générale, qui s'élevait à 1 002,2 millions de dollars, le montant actualisé, qui figure dans le présent rapport, soit 958 millions de dollars, représente une réduction de 44,2 millions de dollars résultant d'une diminution des montants nécessaires pour l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) (139 213 300 dollars), compensée en partie par l'accroissement de ceux qui sont nécessaires pour la Mission d'observation des Nations au Tadjikistan (MONUT) (8 603 200 dollars), la Mission des Nations pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (17 172 300 dollars), la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) (19 804 400 dollars) et à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (25 689 000 dollars) pour la période se terminant le 30 juin 1998. Le montant révisé comprend également les engagements de dépenses supplémentaires autorisés pour la

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) [1 773 618 dollars (montant brut)], pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) (1 656 600 dollars) et pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) (10 608 000 dollars) ainsi que certaines dépenses liées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (808 500 dollars) et à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (13 110 350 dollars).

5. La diminution des montants nécessaires pour l'ATNUSO (par rapport au montant brut actuellement approuvé de 275 344 900 dollars) correspond au fait que le mandat de l'Autorité a pris fin au 15 janvier 1998, ainsi qu'au budget estimatif de la mission de suivi (Groupe d'appui composé de contrôleurs de la police civile) pour la période allant du 16 janvier au 30 juin 1998. Un budget révisé est présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante-deuxième session.

6. Des montants supplémentaires, s'élevant au total à 71 268 900 dollars, font l'objet de rapports, où le Secrétaire général demande les crédits correspondants, et qu'il présente à l'Assemblée générale pour examen et suite à donner lors de la prochaine reprise de la cinquante-deuxième session. Il s'agit des montants suivants :

a) 8 603 200 dollars correspondant à la reconduction jusqu'au 15 mai 1998 et à l'élargissement du mandat de la MONUT, chargée de promouvoir la paix et la réconciliation nationale et d'aider à l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan;

b) 17 172 300 dollars pour la MINURSO, afin de déployer le personnel et les autres ressources nécessaires en vue des activités opérationnelles de déminage indispensables dans la région de la Mission, ainsi que de reprendre et d'achever le processus d'identification;

c) 19 804 400 dollars de montants révisés supplémentaires pour la Mission de la police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), mission de suivi en Haïti créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1141 (1997) du 28 novembre 1997. Ce montant comprend l'engagement de dépenses d'un montant maximum de 9 237 300 dollars (montant brut), prévu par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires afin de répondre aux besoins opérationnels de la MIPONUH pour la période allant du 1er décembre 1997 au 30 juin 1998;

d) 25 689 000 dollars pour la MONUA, afin de pourvoir au rapatriement différé de personnel militaire, au maintien d'un groupe militaire spécial fort de 955 personnes

et de fournir les ressources nécessaires pour achever d'immatriculer et de désarmer sur place le personnel de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) qui n'avait pas été signalé précédemment à l'ONU.

7. Comme il est dit plus haut au paragraphe 4, le montant révisé total (958 millions de dollars) comprend également des engagements de dépenses supplémentaires qui seraient autorisés aux fins exposées ci-après. À cet égard, tout montant supplémentaire qui serait nécessaire, le cas échéant, serait présenté dans les rapports sur l'exécution du budget de la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 de chacune des missions en cause :

a) En application des paragraphes 7 à 9 de la résolution 51/233 du 13 juin 1997, le montant actualisé destiné à la FINUL comprend un engagement de dépenses autorisé d'un montant brut de 1 773 618 dollars, devant servir à couvrir les frais résultant de l'incident survenu à Qana le 18 avril 1996;

b) Le montant actualisé indiqué pour la MONUG comprend un engagement de dépenses autorisé d'un montant brut maximal de 1 653 600 dollars, approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au nom de l'Assemblée générale, selon ce qu'avait demandé le Secrétaire général pour l'achat de véhicules répondant à des besoins opérationnels immédiats sur le terrain;

c) Les montants demandés pour la MINUBH comprennent un engagement de dépenses autorisé d'un montant brut maximal de 10 608 000 dollars pour l'entretien de la Mission pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, conformément à la décision 52/437 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1997;

d) Au paragraphe 20 de sa résolution 51/239 A du 17 juin 1997, concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 808 500 dollars pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 aux fins de louer des locaux;

e) Dans ses résolutions 51/218 E du 17 juin 1997 et 52/1 du 15 octobre 1997, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant total de 13 110 350 dollars pour le fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (y compris un montant de 4 207 500 dollars pour liquider le retard accumulé. L'Assemblée a décidé en outre que la question des crédits additionnels pouvant être nécessaires serait abordée dans le cadre des rapports sur l'exécution du

---

budget des opérations de maintien de la paix pour ladite période.

8. Le montant actualisé de 958 millions de dollars ne comprend pas les montants dont on constaterait la nécessité au cours du premier semestre de 1998 au cas où seraient créées en Afrique deux missions de maintien de la paix envisagées. En attendant que le Conseil de sécurité en décide, aucun budget n'est présenté. Toutefois, pour l'une des missions éventuelles (Mission des Nations Unies en République centrafricaine), le Conseil de sécurité a été informé d'incidences financières de l'ordre de 70 millions de dollars pour une période initiale de neuf mois commençant en mars 1998.

9. Conformément aux dispositions de la résolution 49/233 A, une récapitulation des montants demandés pour les opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 sera présentée à l'Assemblée générale en mai 1998.

10. Il faut noter que, s'agissant des Forces de paix des Nations Unies (FPNU), on sera amené à demander des ressources supplémentaires pour la mission pour couvrir des dépenses qui n'avaient pas été inscrites au budget, correspondant au remboursement de matériel appartenant aux contingents. Il n'est toutefois pas possible pour l'instant, avant l'établissement du rapport final sur l'exécution du budget, de déterminer le montant précis qui sera nécessaire.

## Annexe

## Ressources nécessaires au titre de chaque opération de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Grandes rubriques budgétaires de dépenses</i>	<i>UNFCYP</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL<sup>a</sup></i>	<i>MONUA<sup>b</sup></i>	<i>MONUIK</i>	<i>MONUG<sup>c</sup></i>
1. Personnel militaire	23 608,0	18 437,0	78 385,0	59 034,3	25 463,6	4 844,4
2. Personnel civil	11 297,8	5 586,0	19 606,0	45 933,1	12 949,4	7 852,5
3. Locaux/hébergement	1 319,3	1 293,0	2 884,0	5 676,8	1 047,4	573,7
4. Remise en état des infrastructures	400,0	—	—	63,6	60,0	30,0
5. Transports	2 040,7	3 526,0	9 078,0	5 756,1	2 232,3	2 730,9
6. Opérations aériennes	1 060,6	—	1 218,0	25 233,4	3 087,3	1 139,2
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions	810,0	560,0	1 259,0	3 901,2	862,5	361,0
9. Matériel divers	648,0	607,0	1 951,0	1 117,1	456,3	260,2
10. Fournitures et services	2 702,3	1 311,0	3 152,0	23 805,1	1 368,4	528,7
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	218,2	—	41,6
13. Programmes de formation	25,0	—	—	50,0	10,0	5,0
14. Programmes de déminage	—	—	—	—	10,0	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface	27,0	160,0	413,0	5 641,3	100,0	103,2
17. Contributions du personnel	2 123,0	888,0	4 089,0	4 258,8	1 888,2	998,4
<b>Montant brut</b>	<b>46 061,7</b>	<b>32 368,0</b>	<b>122 035,0</b>	<b>180 689,0</b>	<b>49 535,4</b>	<b>19 468,8</b>
Montant à verser au compte d'appui	1 939,1	1 248,4	4 708,3	—	1 952,1	765,3
Montant à verser à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>48 000,8</b>	<b>33 616,4</b>	<b>126 743,3</b>	<b>180 689,0</b>	<b>51 487,5</b>	<b>20 234,1</b>

<sup>a</sup> Voir par. 7.<sup>b</sup> Voir par. 6.<sup>c</sup> Y compris MITNUH et MIPONUH.<sup>d</sup> Y compris le Groupe d'appui pour la police civile.<sup>e</sup> Voir par. 5.<sup>f</sup> Un montant distinct de 808 500 dollars à inscrire au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix correspond à un engagement de dépenses autorisé pour la location de locaux qui ne figure pas dans les montants répartis entre les différentes missions.<sup>g</sup> Voir par. 7. Les montants à répartir entre les missions sont déterminés au moment où sont rédigés les rapports sur l'exécution du budget pour la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 1998.

<i>MONUT<sup>a</sup></i>	<i>MINURSO<sup>b</sup></i>	<i>MONUL</i>	<i>MANUH<sup>c,d</sup></i>	<i>ATNUSO<sup>e,f</sup></i>	<i>MINUBH<sup>g</sup></i>	<i>FORDEPRENU</i>	<i>TOTAL</i>
2 286,7	9 917,7	707,6	2 382,5	42 485,5	2 061,4	20 495,7	290 109,4
5 142,0	20 882,7	4 294,3	20 476,4	55 044,8	133 356,6	10 134,9	352 556,5
179,2	1 128,9	1 024,0	1 244,3	6 890,6	5 528,2	2 152,4	30 941,8
—	—	—	—	—	100,0	180,0	833,6
2 380,7	2 022,5	128,2	2 067,7	5 779,2	18 857,9	3 826,6	60 426,8
1 933,3	6 744,4	243,4	3 058,4	1 527,8	3 384,3	1 450,5	50 080,6
—	—	—	102,2	—	—	—	102,2
1 230,3	618,1	241,0	356,5	1 631,7	5 092,7	1 405,5	18 329,5
619,1	608,6	7,8	288,2	450,0	1 153,8	364,7	8 531,8
175,6	548,0	193,1	1 784,8	2 489,4	3 249,6	1 596,3	42 904,3
—	—	—	—	—	—	—	—
90,9	—	—	92,4	152,2	209,9	120,5	925,7
—	—	—	—	28,0	232,0	40,0	390,0
—	40,0	—	—	11,3	—	—	61,3
1 765,4	—	—	—	—	—	—	1 765,4
23,6	786,8	836,8	1 110,5	6 551,4	150,0	1 295,7	17 199,3
744,1	2 982,4	518,0	1 370,5	5 895,4	9 231,6	1 537,2	36 524,6
<b>16 570,9</b>	<b>46 280,1</b>	<b>8 194,2</b>	<b>34 334,4</b>	<b>128 937,3</b>	<b>182 608,0</b>	<b>44 600,0</b>	<b>911 682,8</b>
308,0	1 122,0	758,7	561,0	10 276,0	6 880,9	1 906,7	32 426,5
—	—	—	—	—	—	—	808,5 <sup>f</sup>
—	—	—	—	—	—	—	13 110,4 <sup>g</sup>
<b>16 878,9</b>	<b>47 402,1</b>	<b>8 952,9</b>	<b>34 895,4</b>	<b>139 213,3</b>	<b>189 488,9</b>	<b>46 506,7</b>	<b>958 028,2</b>